

UN RÉSEAU NATIONAL POUR DES ACTIONS
DE PRÉVENTION SPÉCIFIQUES

LE COMITÉ NATIONAL DE
PRÉVENTION EN KINÉSITHÉRAPIE



PRÉSENTATION

Venez nous retrouver sur notre site : <http://www.cnpk.org>

HISTORIQUE : Le CNPK a été créé à PARIS en OCTOBRE 1993, à l'initiative des **Comités Départementaux de Prévention en Kinésithérapie (CDPK)** 22 - 26 - 42 - 49 - 63. Les 2 syndicats représentatifs de la profession (FFMKR et SNMKR) en sont membres de droit, ainsi que la Mutualité Française et les CDPK fondateurs.

BUTS DE L'ASSOCIATION :

- susciter, animer, promouvoir et coordonner tous les efforts entrepris en faveur de la prévention relevant du domaine de la kinésithérapie.
- favoriser la création de Comité Départementaux de Prévention en Kinésithérapie et soutenir l'action de ceux qui existent.
- promouvoir le rôle du kinésithérapeute en matière de prévention tel qu'il est défini dans l'article 10 du décret de compétences; favoriser sa mise en application dans les entreprises, les établissements scolaires, les établissements sanitaires, les collectivités territoriales et plus généralement toutes les structures de droit public ou privé.
- développer les relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant des buts similaires, collaborer avec eux à la conception et à la réalisation de programmes internationaux de prévention ou d'éducation sanitaire relevant du domaine de la kinésithérapie.
- représenter la France au sein des associations poursuivant des buts similaires.

PREVENTION : SPECIFICITE DE L'APPROCHE DU KINESITHEREPEUTE

Ce qui fait la spécificité de l'approche du kinésithérapeute dans le domaine de la prévention est lié, d'une part à un ensemble de compétences (*savoir-faire et connaissances*) activées quotidiennement de façon particulière dans son exercice professionnel et, d'autre part, à l'utilisation **d'outils spécifiques**. Cela confère au kinésithérapeute une expertise qui est particulièrement adaptée à **l'éducation pour (l'approche de) l'hygiène des pratiques corporelles et à un dépistage spécifique** .

Parmi les compétences activées quotidiennement de façon particulière (les éléments importants de cette spécificité), il faut retenir :

- **sa capacité à travailler sur les perceptions corporelles** (le ressenti), la proprioceptivité, le sens kinesthésique
- **sa capacité à prendre en compte (des) les facteurs individuels**
(types morpho -statiques, déficiences, handicaps, etc.)

Parmi les outils spécifiques (outils pédagogiques):

- a. **La main**, véritable raccourci pédagogique, acceptée spontanément dans la zone d'intimité (selon E. Halls) de la personne, pour opérer des ajustements ou favoriser des perceptions corporelles. le kinésithérapeute est le seul « *socialement habilité* » à toucher. Son toucher va de soi.
- b. **Le corps (du patient et son propre corps)**
- c. **Un regard exercé** permettant, d'une part, une lecture dynamique du mouvement, une analyse gestuelle et posturale affinée s'appuyant sur la neurophysiologie et la biomécanique humaine expérimentées quotidiennement sur le vivant, d'autre part le dépistage de dysfonctionnements minimes.
- d. **Un discours** entraîné à conduire des ajustements gestuels et posturaux

- e. Son habitude à travailler sur le ressenti, la proprioceptivité et la kinesthésie
- f. La prise en compte des facteurs individuels (types morpho statiques, déficiences, handicaps, etc...)
- g. Tous ces éléments, entre autres, permettant la possibilité d'un dépistage spécifique au kinésithérapeute

LES DEUX MODES D'INTERVENTION EN PREVENTION DU KINESITHERAPEUTE

1. Au cabinet ou sur le lieu de travail du kinésithérapeute

La prise en charge est alors le plus souvent individuelle et est située habituellement, dans le cadre d'une prévention secondaire ou tertiaire. Cependant, avec des patients jeunes, soit après avoir dépisté des conduites gestuelles et posturales à risque, soit dans l'animation d'ateliers ou de gymnastiques à visée préventive, il est amené à intervenir souvent dans le cadre d'une prévention primaire.

2. En dehors de son lieu de travail habituel, dans une collectivité, sur un site de travail (entreprise industrielle, structure médico-sociale) ou d'études (école, lycée professionnel)

Il intervient alors le plus souvent dans le cadre d'une prévention primaire et sur un groupe. Il le fait alors avec l'un des trois statuts suivants :

- formateur indépendant avec un numéro d'agrément propre
- formateur indépendant vacataire pour un organisme de formation
- vacataire pour un comité départemental de prévention. Celui-ci pouvant aussi proposer des interventions bénévoles de type conférences de sensibilisation.

Entre ces deux modes d'intervention, des liens sont à créer. Le CNPK a déjà suggéré l'idée de « correspondants CDPK »

LE TRAVAIL DE RECHERCHE et la Commission Scientifique et Pédagogique du CNPK

1. Rôle et objectifs de la commission scientifique et pédagogique.

- a. La commission scientifique et pédagogique a pour mission de stimuler, d'harmoniser et de mettre en forme la recherche appliquée à la prévention et la créativité pédagogique, en valorisant les compétences spécifiques du kinésithérapeute.
- b. Pour cela, elle émet des recommandations et élabore des référentiels.

2. Etat actuel des productions disponibles pour les kinésithérapeutes:

- 1. Un protocole d'intervention en entreprise
- 2. Un protocole d'intervention en milieu scolaire
- 3. Une grille d'analyse gestuelle et posturale
- 4. Une grille de formation agréée C.N.P.K.
- 5. Un référentiel de formation : "Etre capable de déplacer une charge efficacement, sans risques pour sa santé, la charge et l'environnement" ,
- 6. Un ensemble d'une vingtaine de recommandations
- 7. Une documentation Prévention des TMS : Place et spécificité du MK (en cours...)

3. Travaux en cours :

- a. Depuis 2003, dans le cadre du **dépistage kinésithérapique**, la commission scientifique travaille à la mise en place d'une enquête multicentrique randomisée en simple aveugle pour la prévention des T.M.S.

b. Ce premier sujet de recherche l'a amené à un 2^{ème} sujet : la reproductibilité inter observateurs de l'examen manuel de fin de course articulaire.

c. Diaphragme et gestion du stress

Ces études sont en cours et avancent parallèlement.

LES ACTIONS DE PREVENTION DU CNPK

Les différents thèmes d'intervention :

- Manutentions de charges et prévention des rachialgies
- Manutention des personnes et prévention des rachialgies
- Prévention des TMS
- Prévention des accidents de plain-pied (APP)
- Prévention et santé au bureau
- Gestion individuelle du stress.
- Prévention des chutes chez les personnes âgées
- Maintien de l'autonomie chez les personnes âgées
- Prévention des accidents du sport,
- Prévention des incontinences,
- Prévention des affections respiratoires

Les différents types d'interventions

- Conférences d'information et/ou de sensibilisation
- Formation
- Ateliers éducatifs
- Conseils individuels ou collectifs
- Dépistage kinésithérapique
- Thérapie précoce à visée préventive

Les publics ciblés et les milieux d'intervention :

- Les particuliers au cabinet du MK ou au domicile,
- les enfants dans les écoles,
- les jeunes dans les établissements de formation professionnelle,
- les salariés au sein de l'entreprise,
- les personnes âgées dans leurs établissements d'accueil,
- les sportifs dans les clubs
- etc...

FORMATION DES KINESITHERAPEUTES

Deux niveaux de compétences :

1 Le niveau de base :

C'est le niveau DE (Diplôme d'Etat), qui mériterait d'être étoffé au sein des Instituts de formation (IFMK) par des mises en relation IFMK/CDPK/CNPK.

2 Un niveau perfectionnement CNPK

Le CNPK pouvant être considéré comme organisme expert pour la formation concernant la prévention du domaine de la kinésithérapie.

Venez nous retrouver sur notre site : <http://www.cnpk.org>